

BVGer E-4581/2011 vom 26. Oktober 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-10-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4581_2011

FR: TAF E-4581/2011 du 26 octobre 2011

IT: TAF E-4581/2011 del 26 ottobre 2011

Regeste

Asile (non-entrée en matière / Etat tiers sûr) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis, dans le sens des considérants, et la décision de l'ODM annulée.

E. 2

Le dossier est renvoyé à l'ODM pour nouvelle décision.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais.

E. 4

L'ODM versera à la recourante le montant de Fr. 500.- à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.